



Rapport de l'Observatoire des Mines 2020

## Un nombre élevé de victimes de mines pour la 5<sup>e</sup> année consécutive

---

### Note aux rédactions :

Lire le [rapport complet](#)

---

Paris, le 12 novembre 2020. **Publié aujourd'hui, le rapport 2020 de l'Observatoire des mines fait état, pour la cinquième année consécutive, d'un nombre exceptionnellement élevé de victimes de mines, en particulier de restes explosifs de guerre et de mines improvisées. L'Observatoire a enregistré 5 554 victimes de mines en 2019. 80 % d'entre elles sont des civils - les enfants représentant 43 % des victimes civiles. Alors que la pandémie de Covid-19 remet en question l'action humanitaire contre les mines dans de nombreux pays, Handicap International appelle les États à poursuivre leurs efforts pour adapter les activités aux restrictions de santé publique afin de libérer le monde des mines.**

### Un nombre élevé de victimes pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive

Le rapport 2020 de l'Observatoire des mines dresse le bilan de l'application du Traité d'Ottawa qui interdit l'emploi, la production, le transfert et le stockage des mines antipersonnel sur la période allant de janvier à décembre 2019, et jusqu'à octobre 2020 quand cela est possible.

Selon le rapport, **5 554 personnes ont été victimes de mines et de restes explosifs de guerre en 2019**, un bilan qui reste élevé pour la cinquième année consécutive (6 897 victimes en 2018, 7 253 en 2017, 9 439 en 2016 et 6 971 en 2015).

**Ce total enregistré en 2019 est de 60 % supérieur à celui de 3 457 victimes en 2013**, bilan le plus bas jamais rapporté par l'Observatoire. Il y a eu en moyenne 10 victimes par jour en 2013. **Cette moyenne est passée à 15 victimes par jour en 2019.** L'Observatoire souligne que le nombre réel de victimes est probablement beaucoup plus élevé, des victimes n'ayant pas pu être comptabilisées dans de nombreux États et territoires.

#### / Contact presse

Audrey Janvier

M. 06 98 65 63 94

M. [a.janvier@hi.org](mailto:a.janvier@hi.org)

**La grande majorité des personnes tuées par des mines antipersonnel sont des civils : 80% des victimes étaient des civils en 2019 (4 466), dont 43% d'enfants (1 562).** Les restes explosifs ont fait le plus grand nombre de victimes parmi les enfants (756, soit 49 %).

En 2019, la majorité des nouvelles victimes de mines terrestres et de restes explosifs de guerre ont été enregistrées en Afghanistan (1 538), en Syrie (1 125), au Myanmar (358), au Mali (345), en Ukraine (324), au Yémen (248), au Nigeria (238) et en Irak (161). Des victimes de mines ont été enregistrées dans 50 États et cinq territoires du monde entier.

## Le défi des mines improvisées et des nouvelles utilisations des mines

L'Observatoire des mines a confirmé de **nouvelles utilisations de mines antipersonnel** par les forces gouvernementales au Myanmar entre octobre 2019 et octobre 2020. Des groupes armés non étatiques ont également utilisé des mines, dont des **mines improvisées**, dans au moins six pays : **Afghanistan, Colombie, Inde, Libye, Myanmar et Pakistan.**

**Pour la quatrième année consécutive, en 2019, le plus grand nombre de victimes annuelles a été causé par des mines improvisées :** sur un total de 5 554 victimes de mines enregistrées en 2019, 2 994 personnes ont été tuées ou blessées par des mines improvisées. Bien qu'elles soient principalement utilisées par des groupes armés non étatiques, les mines improvisées entrent dans le champ d'application du traité d'Ottawa et de l'interdiction de l'utilisation de toute arme frappant sans discrimination. **Le déminage - qui est une obligation du traité d'Ottawa -** est un moyen de refuser à ces groupes l'accès aux armes et aux munitions, car de nombreuses mines improvisées sont fabriquées à l'aide d'explosifs éliminés ou de restes de ceux-ci.

« Un grand nombre de victimes est encore le fait d'un nombre relativement restreint de pays où les conflits armés sont intenses et impliquent l'utilisation à grande échelle de mines improvisées, comme en Afghanistan, en Syrie, au Mali, etc. Les mines tuent ou causent des blessures complexes, souvent avec des séquelles invalidantes, et des traumatismes psychologiques graves. Un handicap causé par une mine - souvent à la suite de l'amputation d'un membre inférieur - s'accompagne d'une stigmatisation sociale. Ajoutez à cela le défi pour trouver du travail, il devient difficile pour les survivants de retrouver une vie normale. Nous devons constamment rappeler à toutes les parties aux conflits que l'utilisation de ces armes est interdite et que le droit international doit être respecté » explique Anne Héry, directrice du plaidoyer de Handicap International.

## L'impact de la Covid-19 sur l'action contre les mines

### / Contact presse

Audrey Janvier

M. 06 98 65 63 94

M. a.janvier@hi.org

Les mesures contre la COVID-19 ont eu un impact sérieux sur l'action contre les mines en 2020 : des restrictions ont empêché les survivants et d'autres personnes handicapées d'accéder aux services dont ils avaient besoin (réadaptation, services sociaux, etc.) dans plusieurs pays touchés par les mines. Le déminage a été temporairement suspendu ainsi que les sessions d'éducation aux risques qui ont été adaptées aux contraintes et aux restrictions contre la pandémie.

"La pandémie de COVID-19 a perturbé l'action contre les mines en 2020. Le déminage, la sensibilisation aux risques - qui repose souvent sur des séances en face à face - et l'aide aux victimes ont été temporairement suspendus dans de nombreux pays et ont dû être adaptés aux restrictions contre la COVID. Des fonds initialement consacrés à l'action

contre les mines ont également été réaffectés à la lutte contre la COVID. Comme des millions de personnes dans 60 États et territoires vivent toujours sous la menace des mines, les États doivent maintenir leur engagement dans la lutte contre les mines afin d'atteindre un monde sans mines en 2025" rappelle Anne Héry, directrice du plaidoyer de Handicap International.

**Le Traité d'Ottawa** interdit l'acquisition, la production, le stockage et l'utilisation des mines antipersonnel. Le Traité a été ouvert à signature le 3 décembre 1997. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1999. 164 États sont États parties au Traité. 1 État en est signataire.

#### **A propos de Handicap International**

Handicap International est une association de solidarité internationale indépendante, qui intervient depuis près de 40 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, Handicap International a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Le réseau de 8 associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, États- Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse) œuvre de manière constante à la mobilisation des ressources, à la cogestion des projets et au rayonnement des principes et actions de l'organisation. Handicap International est l'une des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), colauréate du prix Nobel de la paix en 1997 et lauréate du Prix Conrad N. Hilton 2011. Handicap International agit et témoigne partout où « vivre debout » ne va pas de soi.

#### **/ Contact presse**

Audrey Janvier

M. 06 98 65 63 94

M. a.janvier@hi.org